

GO

Toutes les conditions d'accès lues dans les pièces sont remplies.

3 PAGES LUES · 2 PIÈCES · LECTURE EN 0.1 S · 199 JOURS RESTANTS

LES LIGNES QUI DÉCIDENT

Chiffre d'affaires exigé : 900 000 € — Le vôtre, 1 400 000 €, dépasse le seuil. (RC p. 1)

Effectif exigé : 12 personnes — Le vôtre, 14, y répond. (RC p. 1)

Références similaires exigées : 3 — Vous en déclarez 4. (RC p. 1)

§ 01 RÉSUMÉ

OBJET	rénovation thermique de l'école élémentaire Jean-Moulin, comprenant le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation thermique par l'extérieur
ACHETEUR	Ville de Saint-Aubin-les-Ormes, 1 place de la République, 41200 Saint-Aubin-les-Ormes
PROCÉDURE	Procédure adaptée (MAPA)
ALLOTISSEMENT	3 lots
PIÈCES LUES	RC (2 p.) · CCAP (1 p.)

§ 02 ÉCHÉANCE

12 mars 2027 à 12h00 (heure de Paris)

199 JOURS RESTANTS

Article 4 - Remise des offres La date et heure limites de réception des offres sont fixées au 12 mars 2027 à 12 h 00. Le dépôt des offres est exclusivement dématérialisé sur le profil d'acheteur de la collectivité. (RC p. 1)

§ 03 ÉLIGIBILITÉ

Chaque condition du marché, confrontée à votre fiche entreprise.

Chiffre d'affaires exigé : 900 000 € **GO**

Le vôtre, 1 400 000 €, dépasse le seuil.

Article 5 - Capacités exigées des candidats Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 900 000 € HT sur les trois derniers exercices clos. (RC p. 1)

Effectif exigé : 12 personnes **GO**

Le vôtre, 14, y répond.

Le candidat devra disposer d'un effectif minimum de 12 salariés permanents affectés à des travaux de même nature. (RC p. 1)

Références similaires exigées : 3 **GO**

Vous en déclarez 4.

Le candidat produira au moins trois références de travaux similaires exécutés depuis moins de cinq ans, avec attestation de bonne exécution. (RC p. 1)

Certification citée : Qualibat 60

Elle figure dans votre fiche entreprise.

| Le titulaire du lot n° 1 devra être titulaire de la qualification Qualibat 3512 ou équivalent ; (RC p. 1)

Certification citée : RGE 60

Elle figure dans votre fiche entreprise.

| Une certification RGE est exigée pour les lots n° 1 et n° 2. Le candidat justifiera d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie décennale en cours de validité. (RC p. 1)

Garantie décennale demandée 60

Vous la déclarez.

| Une certification RGE est exigée pour les lots n° 1 et n° 2. Le candidat justifiera d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie décennale en cours de validité. (RC p. 1)

Responsabilité civile professionnelle demandée 60

Vous la déclarez.

| Une certification RGE est exigée pour les lots n° 1 et n° 2. Le candidat justifiera d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie décennale en cours de validité. (RC p. 1)

Lieu d'exécution 60

Il tombe dans votre zone d'intervention (Loir-et-Cher).

| Lieu d'exécution : école élémentaire Jean-Moulin, 12 rue des Ormes, 41200 Saint-Aubin-les-Ormes. (RC p. 1)

S 04 EXIGENCES**Délai d'exécution imposé**

| Article 2 - Délai d'exécution Le délai global d'exécution est de 5 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage. (CCAP p. 1)

Contraintes de site ou d'horaires

| Les travaux ne peuvent intervenir pendant la période scolaire pour les lots n° 1 et n° 2. Article 3 - Pénalités En cas de retard dans l'exécution, des pénalités de retard de 350 € par jour calendrier sont appliquées sans mise en demeure préalable. (CCAP p. 1)

Phasage ou planning imposé

| Article 2 - Délai d'exécution Le délai global d'exécution est de 5 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage. (CCAP p. 1)

Performance environnementale attendue

| Performance environnementale : 15 %. (RC p. 2)

Coordination sécurité (SPS)

| Un PPSPS est établi par le titulaire au titre de la coordination sécurité et protection de la santé. (CCAP p. 1)

Réception et essais

| Un bilan est remis à la réception des travaux. (CCAP p. 1)

S 05 ÉVALUATION**Prix des prestations****40 %****Valeur technique****45 %****Performance environnementale****15 %**

| Le prix ne pèse que 40 % : le mémoire technique fait la différence.

01 DC1 — lettre de candidature

| Article 6 - Pièces à remettre avec la candidature et l'offre DC1 - lettre de candidature. (RC p. 1)

02 DC2 — déclaration du candidat

| DC2 - déclaration du candidat. (RC p. 1)

03 DC4 — déclaration de sous-traitance

| Toute sous-traitance est déclarée au moyen du formulaire DC4. Article 8 - Assurances Le titulaire fournit ses attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et garantie décennale dans les quinze jours suivant la notification du marché. (CCAP p. 1)

04 Acte d'engagement (ATTRI1) signé

| La signature électronique de l'acte d'engagement est exigée au stade de l'attribution. (RC p. 1)

05 Extrait Kbis

| Extrait Kbis de moins de trois mois. (RC p. 1)

06 Attestation de vigilance URSSAF

| Attestation de vigilance URSSAF de moins de six mois. (RC p. 1)

07 Attestation de régularité fiscale

| Attestation de régularité fiscale. (RC p. 1)

08 Attestations d'assurance

| Attestations d'assurance en cours de validité. (RC p. 1)

09 Mémoire technique

| Mémoire technique limité à 15 pages maximum. (RC p. 1)

10 DPGF ou BPU complété

| DPGF complétée sans modification des quantités. (RC p. 1)

11 Relevé d'identité bancaire

| Relevé d'identité bancaire. (RC p. 2)

12 Pouvoir ou délégation de signature

| Article 2 - Identification de l'acheteur Pouvoir adjudicateur : Ville de Saint-Aubin-les-Ormes, 1 place de la République, 41200 Saint-Aubin-les-Ormes. (RC p. 1)

13 Liste de références

| Liste de références professionnelles des cinq dernières années. (RC p. 2)

14 Moyens humains et matériels

| Moyens humains et matériels affectés au chantier. (RC p. 2)

15 Planning d'exécution

| Planning d'exécution prévisionnel par lot. (RC p. 2)

16 Plan d'assurance qualité

| Article 9 - Qualité et sécurité Un plan d'assurance qualité (PAQ) est remis avant le démarrage des travaux. (CCAP p. 1)

17 PPSPS

| Un PPSPS est établi par le titulaire au titre de la coordination sécurité et protection de la santé. (CCAP p. 1)

18 Attestation de visite de site

| Elle est fixée au 18 février 2027 à 14 h 00. Une attestation de visite sera délivrée et devra être jointe à l'offre, à peine d'irrégularité. (RC p. 2)

19 Bilans ou comptes annuels

Un bilan est remis à la réception des travaux. (CCAP p. 1)

S 07 RISQUES

Pénalités de retard **MAYBE**

Chiffrez le coût d'un jour de retard avant de vous engager sur le délai.

Les travaux ne peuvent intervenir pendant la période scolaire pour les lots n° 1 et n° 2. Article 3 - Pénalités En cas de retard dans l'exécution, des pénalités de retard de 350 € par jour calendaire sont appliquées sans mise en demeure préalable. (CCAP p. 1)

Retenue de garantie **MAYBE**

Une part du paiement est immobilisée après la réception.

Article 5 - Retenue de garantie Une retenue de garantie de 5 % du montant du marché est appliquée sur chaque acompte. (CCAP p. 1)

Garantie à première demande ou caution **MAYBE**

Demande un accord bancaire, à obtenir avant la remise.

Elle peut être remplacée, à la demande du titulaire, par une garantie à première demande émise par un établissement agréé. (CCAP p. 1)

Visite de site obligatoire **MAYBE**

Une visite manquée rend l'offre irrégulière.

Article 8 - Visite de site Une visite du site est obligatoire. (RC p. 2)

Variantes interdites **MAYBE**

Article 9 - Variantes Les variantes ne sont pas autorisées. (RC p. 2)

Signature électronique exigée **MAYBE**

Prévoyez le certificat, sa délivrance prend plusieurs jours.

La signature électronique de l'acte d'engagement est exigée au stade de l'attribution. (RC p. 1)

Dépôt dématérialisé obligatoire **MAYBE**

Article 4 - Remise des offres La date et heure limites de réception des offres sont fixées au 12 mars 2027 à 12 h 00. Le dépôt des offres est exclusivement dématérialisé sur le profil d'acheteur de la collectivité. (RC p. 1)

Clause d'insertion sociale **MAYBE**

Des heures d'insertion sont à réaliser et à justifier.

Article 6 - Clause d'insertion sociale Le titulaire réalisera 200 heures d'insertion professionnelle au bénéfice de publics éloignés de l'emploi. (CCAP p. 1)

Sous-traitance interdite ou limitée **MAYBE**

Article 7 - Sous-traitance La sous-traitance du lot n° 2 est limitée à 30 % du montant du lot. (CCAP p. 1)

Limite de pages du mémoire technique **MAYBE**

Mémoire technique limité à 15 pages maximum. (RC p. 1)

S 08 INFORMATIONS MANQUANTES

Rien ne manque dans les pièces ni dans votre fiche entreprise.

S 09 EFFORT

Effort moyen

3 pages lues sur 2 pièces, 19 documents à produire.

GO

Toutes les conditions d'accès lues dans les pièces sont remplies.

BidScope ne décide pas à votre place : il vous dit ce que disent les pièces, et où elles le disent. Vérifiez toujours les documents officiels avant de vous engager.

§ 11 CHECKLIST

- ☐ Bloquer la remise : 12 mars 2027 à 12h00 (heure de Paris).
- ☐ Programmer la visite de site et récupérer l'attestation.
- ☐ Vérifier la validité du certificat de signature électronique.
- ☐ Solliciter la banque pour la garantie exigée.
- ☐ Rédiger le mémoire technique en reprenant l'ordre des critères de notation.
- ☐ Préparer : DC1 — lettre de candidature.
- ☐ Préparer : DC2 — déclaration du candidat.
- ☐ Préparer : DC4 — déclaration de sous-traitance.
- ☐ Préparer : Acte d'engagement (ATTRI1) signé.
- ☐ Préparer : Extrait Kbis.
- ☐ Préparer : Attestation de vigilance URSSAF.
- ☐ Préparer : Attestation de régularité fiscale.
- ☐ Préparer : Attestations d'assurance.
- ☐ Préparer : Mémoire technique.
- ☐ Préparer : DPGF ou BPU complété.
- ☐ Préparer : Relevé d'identité bancaire.
- ☐ Préparer : Pouvoir ou délégation de signature.
- ☐ Préparer les 7 autres pièces listées en section 06.
- ☐ Relire l'offre complète 48 heures avant la date limite, puis déposer.